

✉ Chrysalide  
BP 1174  
69201 Lyon Cedex 01  
☎ 06.34.42.51.92  
✉ [chrysalidelyon@yahoo.fr](mailto:chrysalidelyon@yahoo.fr)  
<http://chrysalidelyon.free.fr>

Monsieur Poutou,

Notre association, Chrysalide, œuvre depuis plusieurs années dans l'avancée des droits pour les personnes trans. Avec de nombreuses autres associations en France, nous portons une série de revendications, dont certaines sont d'ailleurs préconisées par le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe mais ne sont toujours pas appliquées en France.

Nous avons ainsi lancé « Transidentités 2012 » en mars 2012, plateforme destinée à porter ces revendications pendant les élections présidentielle et législatives, et diffuserons sur ce site les réponses de chacun-e des candidat-e-s. Cette plateforme est portée à ce jour par 19 structures cosignataires :

A Jeu Egal, ACTHE, AIDES, ARIS Centre LGBTI de Lyon, C'est pas mon genre, Centre GLBT de Rennes, Chrysalide, Collectif Lesbien Lyonnais, Commune Vision, Contact Rhône, Contact Savoie, Forum Gay et Lesbien de Lyon, Le Refuge, Lesbian and Gay Pride de Lyon, Ligue des Droits de l'Homme fédération du Rhône, Outrans, SOS Homophobie, Rimbaud, What The Film !

Nous vous sollicitons donc dans ce cadre afin d'avoir votre point de vue sur nos revendications, que vous trouverez ci-dessous.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Le président de Chrysalide,  
David Latour

« Transidentités 2012 » : <http://chrysalidelyon.free.fr/elections2012.php>



A Jeu Egal



ACTHE



AIDES



ARIS Centre LGBTI de Lyon



C'est pas mon genre



Centre GLBT de Rennes



Chrysalide



Collectif Lesbien Lyonnais



Commune Vision



Dialogue entre les Parents, les Gais et Lesbiennes, leurs Familles et Amis

Contact Rhône



Dialogue entre les Parents, les Gais et Lesbiennes, leurs Familles et Amis

Contact Savoie



Forum Gay et Lesbien de Lyon



Le Refuge



Lesbian and Gay Pride de Lyon



Ligue des Droits de l'Homme Fédération du Rhône



Outrans



association Rimbaud

Rimbaud



SOS Homophobie

What The Film!

What The Film!

# Vos positions sur les revendications "Transidentités 2012"

(Merci d'indiquer votre avis dans la zone située en-dessous de chaque revendication)

## I) Changement d'état-civil

Depuis la condamnation de la France par la Cour Européenne des Droits de l'Homme en 1992, toute personne trans suivant un traitement hormonal, ayant été stérilisée, n'étant pas mariée, se pliant aux expertises judiciaires et produisant suffisamment d'attestations médicales et de témoignages de son entourage peut changer d'état-civil au terme d'une procédure auprès du tribunal de grande instance. Cette procédure est cependant longue, coûteuse, humiliante et conditionnée par de nombreux critères.

Quelles sont vos positions sur nos revendications suivantes ?

### 1) Arrêter l'exigence de stérilisation, de prise de traitement hormonal ou d'opérations chirurgicales préalablement au changement d'état-civil

Ces exigences ont des conséquences dramatiques sur la vie de nombreuses personnes trans. Elles ont trop souvent pour conséquence d'empêcher des personnes trans de pouvoir trouver un emploi car le changement de leurs papiers est impossible lorsqu'elles ne veulent pas se plier à ces exigences.

Votre position :

La transidentité montre que le genre est un concept construit la société hétéro-patriarcale afin de mieux construire les rapports de domination de l'homme sur la femme et de les rendre « acceptables ». De fait, chacun-e doit être libre de choisir son genre et donc son identité, même si ceux-ci ne correspondent pas à l'un des deux genres imposés par la société. En conséquence, chacun-e doit être libre de pouvoir changer d'état-civil, sans à avoir à passer par un protocole ou répondre à des exigences. Cela implique bien évidemment l'arrêt des exigences de stérilisation, traitement hormonal, opération chirurgicale, expertise, divorce, etc... Plutôt que créer un « troisième sexe » source de clichés. Nous sommes pour la suppression du mention du sexe sur la carte d'identité, ce qui facilitera aussi les démarches administrative des trans lors de leur transition

### 2) Cesser les expertises

Ces expertises coûtent plusieurs centaines voire milliers d'euros aux personnes trans. Elles sont fondées sur des critères sexistes, comme vérifier qu'un homme trans ne s'épile pas, et constituent une violation de l'intimité des personnes, comme lors d'examens gynécologiques non désirés pour les femmes trans.

Votre position :

Voir plus haut.

### 3) Reconnaître le changement d'état-civil des binationaux

Les personnes ayant une double nationalité et ayant déjà changé d'état-civil dans un autre pays n'ont pas leur identité reconnue par l'Etat français. Elles doivent actuellement refaire intégralement une procédure de changement d'état-civil.

L'Etat français doit reconnaître un changement d'identité effectué à l'étranger par une personne disposant d'une double nationalité.

Votre position :

Les possibilités indiquées dans la réponse I) 1) doivent être bien sûr ouvertes aux binationaux.

#### 4) Instaurer le changement d'état-civil selon une procédure administrative en mairie

Les procédures actuelles sont effectuées au tribunal de grande instance. Elles nécessitent le recours à un avocat, l'apport de nombreux témoignages, photos, certificats médicaux. Cette procédure coûte plusieurs milliers d'euros et peut durer plusieurs années pendant lesquelles les personnes continuent de subir les discriminations liées à l'incohérence de leurs papiers.

Le changement d'état-civil doit être facilité par une démarche administrative simple, rapide et gratuite, sans conditions médicales.

Votre position :

Les changements d'état-civil doivent pouvoir être réalisés en mairie simplement et gratuitement : le changement de genre en attendant sa suppression de la carte d'identité, mais aussi le changement de prénom si désiré

#### 5) Arrêter l'exigence de divorce

L'exigence préalable de divorce d'une personne pour qu'elle puisse bénéficier d'un état-civil constitue une intrusion inacceptable dans sa vie privée.

Votre position :

Voir I) 1)

Il est à noter que nous sommes aussi pour l'ouverture du mariage aux couples homosexuels, ainsi que les mêmes droits pour tous les couples.

## II) Recours au système de santé

Le recours au système de santé par les personnes trans souhaitant bénéficier d'un suivi médical pour leur prise d'hormones ainsi que différentes chirurgies est actuellement complexe, souvent conditionné par l'avis de psychiatres utilisant des critères contestables tels l'orientation sexuelle du candidat, son apparence physique, la stabilité de ses ressources financières, ses goûts vestimentaires,... Cet avis psychiatrique pourtant demandé par de nombreux médecins, du fait de la classification du « transsexualisme » en tant que « trouble mental » par l'Organisation Mondiale de la Santé, à l'instar de l'homosexualité avant 1992. Cette situation crée une perte de confiance des personnes trans envers le monde médical et un taux d'automédication important.

Quelles sont vos positions sur nos revendications suivantes ?

#### 6) Respecter la liberté de choisir ses médecins

L'article R4127-6 du code de la santé publique déclarant la liberté d'une personne à choisir librement son médecin doit être respecté. Il est anormal que de nombreux médecins refusent de recevoir en rendez-vous une personne au seul motif qu'elle est trans, et ce avant même de connaître le motif du rendez-vous. Il n'est

pas non plus question de créer des centres qui seraient spécialisés dans l'accueil des personnes trans.

Votre position :

Le choix du médecin est un droit qui devrait être respecté. De plus, les centres de référence, dans leur forme actuelle, menacent les trans de ne plus pouvoir choisir les médecins qui les aideront à faire leurs transitions. Pour cette raison, nous sommes opposé-e-s à la création de ces centres de référence.

### 7) Se désolidariser des critères discriminatoires actuellement utilisés par certains médecins

Certains médecins se définissant spécialistes du "transsexualisme" utilisent des critères sexistes et homophobes pour déterminer si une personne est trans ou non. Ainsi, ils considéreront par exemple qu'une femme trans doit se maquiller, porter des jupes, être attirée sexuellement par les hommes. Ces critères, utilisés lors de protocoles arbitraires et dénoncés depuis des années par de nombreuses associations, ont un effet dévastateur sur de nombreuses personnes trans qui se voient ainsi jugées comme n'étant pas trans et ne prennent pas en compte la variété des identités de genre.

Votre position :

Comme il a été dit plus haut, chacun-e doit pouvoir choisir librement son genre. En sus de l'aspect administratif décrit plus haut, cela implique que chaque trans doit pouvoir faire sa transition comme il/elle l'entend, sans qu'on lui impose un protocole. Ces protocoles ne sont qu'un moyen de s'assurer que les trans restent dans le moule du genre imposé par la société, y compris le fait qu'il/elle soit à terme hétérosexuel-le.

Les trans doivent donc pouvoir entreprendre leurs transitions sans avoir besoin de passer par un-e psy. (Les professionnels de santé étant de toute façon en mesure de les informer sur les conséquences des étapes). Cependant, déterminer son identité n'est pas quelque chose de facile et les pysys doivent pouvoir aider ceux et celles qui le désirent (et uniquement ceux/celles-là)..

### 8) Respecter le droit à l'autodétermination

Seul un individu est à même de déterminer son genre. Ce n'est pas à un médecin de juger si un individu a le droit ou non d'effectuer sa transition. Le rôle du médecin doit se limiter à informer l'utilisateur sur les conséquences d'une prise d'hormones ou de certaines opérations.

Votre position :

Voir II) 8)

### 9) Retirer le 'transsexualisme' de la classification en trouble mental

Cette classification est établie par l'Organisation Mondiale de la Santé via la Classification Internationale des Maladies, mais chaque Etat à toute latitude d'apporter des modifications dans cette classification. Ce retrait n'est pas de nature à empêcher le remboursement des frais, car il existe chaque fois des alternatives de codification pour chaque intervention.

Votre position :

La transidentité n'est pas une maladie mentale ! Et pourtant, elle est considérée comme telle. Cette pathologisation est le meilleur moyen d'exclure une partie de la population (comme ça été le cas pour les homosexuel-le-s il n'y a pas encore si longtemps...). En faisant croire que les trans sont des malades, on cautionne le mépris de la psychiatrie auprès des trans, ainsi que les tentatives de « soigner » les trans en faisant tout pour les forcer à rester dans un genre

qui ne leur convient pas. De plus, cela nourrit les préjugés de la population envers les trans. De fait, le mot « transsexualisme » doit être retiré de la classification. Cependant, cela ne suffira pas si les mentalités des psychiatres ne changent pas. Il devrait avoir aussi une meilleure sensibilisation de ces dernier-e-s.

Ce retrait ne doit en aucun cas remettre en cause les remboursements des transitions.

## 10) Maintenir les remboursements

L'Organisation Mondiale de la Santé définit la santé comme étant *"un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité"*. Retirer le "transsexualisme" des maladies ne change donc en rien la légitimité à maintenir le remboursement des recours au système de santé par les personnes trans.

Votre position :

Pour nous, le droit à la santé implique une santé gratuite. De fait, tout soin et traitement doit être remboursé. En pratique, cela implique bien sûr de maintenir les remboursements des recours au système de santé des trans.

## 11) Rembourser les opérations effectuées hors de l'Union Européenne

Certaines opérations sont particulièrement mal maîtrisées par les chirurgiens français (vaginoplastie, phalloplastie, métaoïdioplastie), contrairement à d'autres pays considérablement plus en avance. Des opérations de qualité ne doivent pas être réservées aux seules personnes disposant de larges moyens financiers mais être accessibles à tou-te-s, dans la mesure où l'état actuel des pratiques françaises ne permet ni des opérations satisfaisantes, ni des délais d'intervention suffisamment courts.

Votre position :

Les services publics doivent pouvoir fournir des services de qualité à toutes et tous. Dans ce cadre, les chirurgien-ne-s doivent être mieux formé-e-s pour réussir (entre autres) les opérations dont les trans, peuvent avoir besoin, avec une sensibilisation à la question pour ne pas traiter leur patient-e-s avec mépris. Cela afin de permettre aux trans de ne pas être obligé-e-s d'aller à l'étranger pour avoir une opération dans des conditions satisfaisantes (ce qui crée une sélection sociale entre les trans pouvant se permettre un tel voyage et les autres). C'est d'autant plus urgent que la majorité des opérations de ce type sont ratées par les spécialistes français-e-s. Avoir des services de santé de qualité implique aussi d'autres mesures, comme la création de plus d'emplois dans les hôpitaux.

Parce que le nombre de chirurgien-ne spécialisé-e-s n'est pas suffisant, nous sommes aussi pour le remboursement des opérations effectuées à l'étranger.

## 12) Mettre en place des études sur la santé des trans

Des études doivent être menées sur les effets à long terme des traitements médicamenteux pris par les personnes trans afin de pouvoir leur proposer des solutions adaptées à leurs besoins. Des études doivent également être menées sur l'interaction de ces traitements avec d'autres molécules, notamment celles des antirétroviraux afin que les personnes trans séropositives puissent concilier traitement du VIH et prise d'hormones.

Votre position :

À cause des discriminations et de la norme imposée par la société, les trans ont été trop longtemps ignoré-e-s par de nombreux organismes de santé ainsi que par les firmes pharmaceutiques. Par exemple, les tests liés au traitement du VIH ne les prennent pas en compte, alors que les (trop rares) études sur la prévalence des trans donne des résultats particulièrement alarmants (environ 50% des trans seraient atteint-e-s du VIH) et qu'on ne connaît pas bien les interactions entre les traitements de trithérapie et les traitements hormonaux.

De manière générale, les études de santé doivent inclure toutes les minorités, sans discrimination. Cela inclut les trans, mais aussi les lesbiennes, gays, intersexués, personnes atteintes du VIH, etc... Et les études spécifiques à ces populations doivent être plus régulières.

### 13) Permettre le recours à la conservation des gamètes

Les comités d'éthique des Centres d'Etude et de Conservation des Oeufs et du Sperme humains refusent actuellement la conservation de gamètes de personnes trans préalablement à leur prise de traitement hormonal. Cette posture prive donc toute personne trans se faisant stériliser de la possibilité de procréer un jour. Pourtant, une des missions de ces centres est explicitement de conserver les gamètes des personnes débutant un traitement stérilisant.

Votre position :

Il est refusé aux trans d'avoir recours à la conservation des gamètes avant le traitement hormonal alors que ce dernier peut rendre les rendre infertiles (et à fortiori les opérations de vaginoplastie, métaoïdioplastie, phalloplastie...) C'est une hypocrisie de la part de Centres d'Etude et de Conservation des Oeufs et du Sperme humain, dans la même esprit que l'obligation de la stérilisation chirurgicale imposée aux trans, l'impossibilité pour les homosexuel-le-s d'adopter ou l'impossibilité pour les lesbiennes d'avoir accès à la procréation médicalement assistée. C'est considérer tout ce qui n'entre pas dans la norme hétéro-patriarcale comme « contre-nature » et empêcher, avec un tas de clichés en tête, sa propagation par la procréation. Il devrait être possible aux trans d'avoir recours à la conservation des gamètes et de mener à bien leurs éventuels projets de paternité ou de maternité comme ils/elles l'entendent.

## III) Droits des personnes trans

Les transidentités sont un sujet mal connu du grand public, mais également par le personnel administratif et médicosocial. Des mesures simples permettraient d'améliorer grandement les conditions dans lesquelles sont reçues les personnes trans par certaines institutions. De plus, malgré l'existence de situations de discriminations spécifiques aux personnes trans, l'identité de genre ne figure pas dans la liste des 18 critères de discrimination interdits par la loi.

Quelles sont vos positions sur nos revendications suivantes ?

### 14) Ajouter l'identité de genre à la liste des 18 motifs de discriminations interdits par la loi

La Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité a considéré que toute discrimination à l'encontre d'une personne trans équivalait à une discrimination fondée sur le sexe. Cependant, cela n'est pas toujours vrai, la transphobie comporte des spécificités propres qu'il faut prendre en compte.

Votre position :

Bien que les discriminations transphobes aient généralement les mêmes racines que les discriminations sexistes, la réduction de la transphobie à une discrimination sexiste ne permet pas de tenir compte des spécificités de la transphobie. La création de cette 19e catégorie est donc nécessaire.

### 15) Former les fonctionnaires à l'accueil de publics trans

Les personnes transidentitaires sont souvent confrontées à du mépris, des moqueries ou des refus de services y compris dans les services publics. Il convient donc de sensibiliser les fonctionnaires à l'accueil de publics trans.

Votre position :

Tout le monde devrait être traité avec respect, et ce même, lorsqu'il/elle appartient à une minorité. Nous sommes donc pour la sensibilisation des fonctionnaires, ainsi que la population en général.

## 16) Eduquer les plus jeunes au respect des différences

L'identité de genre a été introduite en 2010 dans le programme des lycées. Cette initiative permet d'amorcer l'éducation des jeunes sur l'existence des personnes trans et leur légitimité à exister. Toutefois, il faudrait introduire dès l'école primaire cette éducation à la différence.

Votre position :

Comme nous l'avons déjà précisé plus haut, le genre est une construction sociale. Cette problématique doit être abordée dès le plus jeune âge, et ce, afin de lutter contre la transphobie et permettre aux jeunes de mieux comprendre leur identité. Nous demandons des cours sur l'identité de genre dès l'école, pris en charge par des associations féministes et LGBTI, ainsi que, de manière plus générale, l'intégration aux programmes scolaires de la notion de genre et des sexualités, et des interventions en milieu scolaire contre la LGBTIphobie par des associations LGBTI.

Nous sommes pour que les cours sur l'identité du genre soient intégrés dès l'école primaire.

## 17) Aménager les conditions de détention des personnes trans

Les femmes trans sans changement d'état-civil sont incarcérées en prison pour hommes, malgré tous les risques que cela représente pour leur sécurité et leur intégrité physique. Leurs traitements hormonaux leur sont souvent retirés, malgré le risque que cela représente pour leur santé, elles sont souvent l'objet de maltraitements extrêmes de la part des autres détenus ainsi que du personnel pénitencier. Une circulaire de juillet 2010 du Garde des Sceaux a appelé les directeurs de prisons à se sensibiliser sur les conditions de détention. Pourtant, la situation n'a que peu avancé depuis. Un groupe de travail doit être constitué sur cette question.

Votre position :

En plus des conditions de détentions difficiles connus par la plupart des prisonniers (surpeuplement, etc...), les trans en prison sont souvent dans une situation déplorable due à la négation même de leur condition de trans, plus par le fait du personnel que des codétenus : confiscation de traitements hormonaux, humiliation, insultes, mépris du personnel médical... La prise en compte des spécificités des trans est plus que nécessaire, notamment en tenant compte de l'identité de genre des prisonniers, ainsi qu'en donnant la possibilité aux trans de commencer/continuer leur transition (y compris la continuité du traitement hormonal quand la transition est terminée) et sensibiliser le personnel au respect des trans.

Cependant, une amélioration des conditions générales de détentions est nécessaire, ainsi qu'une diminution des peines carcérales.

## 18) Mettre en place une politique publique de lutte contre la transphobie

De façon générale, les associations ont peu de moyens pour mettre en oeuvre des actions durables de lutte



contre la transphobie. Les collectivités locales doivent s'engager en considérant les personnes trans comme un public prioritaire, soutenir les initiatives des associations et lancer des campagnes de sensibilisation.

Votre position :

Il y a beaucoup de travail pour lutter contre la transphobie et bien que mettre fin à la transphobie d'État par les moyens cités ci-dessus soit une étape nécessaire, ce n'est pas suffisant. Une vraie politique de lutte contre la transphobie est nécessaire. Cela passera un soutien financier aux associations, mais aussi par une sensibilisation de la population sur le sujet et des mesures comme la formation spécifique pour les professionnels de l'Éducation et de l'aide à l'enfance.

Une politique de lutte contre la transphobie dans le travail est aussi nécessaire. Elle prend de nombreuses formes, que ce soit à l'embauche (notamment avec le problème de papiers qui ne correspondent pas à l'identité de la personne), que pour les trans faisant leur coming-out au boulot (harcèlement, violences, licenciement injustifiés....) Nous voulons changer la définition du harcèlement moral qui pour l'instant n'inclut pas l'homophobie, garantir la non-publication des identités des plaignant-e-s dans les recours pour transphobie, et garantir les mêmes droits sociaux pour tou-te-s...

## 19) Respecter le droit d'asile des personnes trans

En avril 2011, le Parlement Européen a ajouté l'identité de genre aux critères permettant à une personne de demander l'asile. La France doit prendre en compte ce critère lors des demandes d'asile des personnes trans.

Votre position :

Actuellement le droit d'asile est accordé au compte-goutte aux personnes menacées en raison de leur identité de genre. Nous revendiquons la régularisation immédiate de tou-te-s les sans papiers, l'inscription dans l'article 1er-A-2 de la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés, du terme « identités de genre » (ainsi que l'orientation sexuelle), la reconnaissance systématique du statut de réfugié-e-s à toute personne menacée en raison de son orientation sexuelle, de son identité de genre ou de son statut sérologique et la délivrance automatique d'un titre de séjour à toute personne PACSé-e.

## 20) Appliquer les recommandations du Conseil de l'Europe

Le commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe a établi une liste de recommandations à suivre pour les états membres, dont fait partie la France, afin que soient respectés la dignité et les droits fondamentaux des personnes trans. La France se doit de les appliquer sans délai. Les points 1, 5, 10, 14, 18 et 20 des présentes revendications figurent d'ailleurs dans les recommandations du commissaire aux Droits de l'Homme.

[Lire le rapport 'Droits de l'Homme et identité de genre' :](#)

[http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/hrpolicy/other\\_committees/dh-lgbt\\_docs/CommDH-IssuePaper%282009%292\\_fr.pdf](http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/hrpolicy/other_committees/dh-lgbt_docs/CommDH-IssuePaper%282009%292_fr.pdf)

Votre position :

Le Conseil de l'Europe a émis des recommandations sur les droits des trans. Le respect de ces recommandations, bien que nécessaires, ne sont pas suffisantes, car elles ne tiennent pas suffisamment compte de l'aspect coercitif de l'imposition par la société de deux genres bien délimités, ni du droit à chacun-e de disposer de corps et déterminer qui il/elle est. Nos revendications vont donc bien souvent au-delà.

Cependant, le non-respect de ces recommandations, montre le mépris des de la part des gouvernements actuels de France et de nombreux pays d'Europe envers les trans et l'application de ces recommandations seraient déjà une très grande avancé pour les trans.

Signé : l'équipe de campagne de Philippe POUTOU, candidat du NPA

Le : 14 avril 2012

à : Montreuil

L'ensemble des associations signataires de la plateforme « Transidentités 2012 » vous remercie de vos réponses et de vos positionnements.

Cordialement,

**A Jeu Egal, ACTHE, AIDES, ARIS Centre LGBTI de Lyon, C'est pas mon genre, Centre GLBT de Rennes, Chrysalide, Collectif Lesbien Lyonnais, Commune Vision, Contact Rhône, Contact Savoie, Forum Gay et Lesbien de Lyon, Le Refuge, Lesbian and Gay Pride de Lyon, Ligue des Droits de l'Homme fédération du Rhône, Outrans, Rimbaud, SOS Homophobie, What The Film !**

*Document à renvoyer à [chrysalidelyon@yahoo.fr](mailto:chrysalidelyon@yahoo.fr) ou par voie postale à Chrysalide BP 1174 69201 Lyon Cedex 01*